Alimentaire
Automobile
Commerce
Electrotechnique
Métallurgie
Pharmacie

L'apprentissage

mode d'emploi

Pour votre métier de demain







L'APPRENTISSAGE : mode d'emploi

L'APPRENTI(E) :

Qui peut être apprenti(e)?
Tout(e) candidat(e) âgé(e) de 16 à 25 ans révolu. (sous réserve de modification par décret de loi)
Si le(la) jeune a au moins 15 ans il (elle) doit demander une dérogation sauf s'il(elle) est issu(e) d'une classe de 3ème de collège ou d'une classe de préparation à l'apprentissage (CPA) ou (CLIPPA) ou (CPPN) d'une durée de 2 ans.
A titre dérogatoire un(e) salarié(e) de moins de 30 ans, reconnu(e) travailleur(se) handicapé(e), a aussi le droit à l'apprentissage de même que d'autres publics spécifiques.
Chaque demande fera l'objet d'une étude personnalisée et d'une attention particulière.
L'apprenti(e) est un(e) salarié(e) de l'Entreprise dès la signature du Contrat d'Apprentissage conclu avec l'employeur.

LE CONTRAT :

C'est un contrat de travail particulier qui permet au jeune **d'acquérir une qualification professionnelle** validée par un diplôme technologique ou professionnel de l'Education Nationale tel que le CAP, BEP, BAC PRO, BP, MC post BAC, BTS, jusqu'au diplôme d'ingénieur...
Le Contrat d'Apprentissage doit être signé du **1er Juillet au 30 novembre de l'année en cours.**
La période d'essai s'étend sur 2 mois dès la signature du contrat.
Le Contrat d'Apprentissage est signé entre l'employeur, l'apprenti(e) (ou ses parents s'il (elle) est mineur(e)) et le CFA.
L'Apprenti(e) bénéficie de la même protection sociale que les autres salariés de l'Entreprise.
Dans l'Entreprise, le Maître d'Apprentissage doit assumer la responsabilité de l'encadrement de l'Apprenti(e).
La durée du contrat varie de 1 à 3 ans selon le métier et la qualification préparés.

LA FORMATION :

Le Contrat d'Apprentissage **associe en alternance une formation pratique en Entreprise et un Enseignement Général et Technologique dispensé au CFA** par des Formateurs(rices) qualifié(e)s.
L'apprenti(e) prépare les mêmes examens que les élèves des établissements qui dispensent un enseignement à plein temps (lycées professionnels ou technologiques, IUT...).
Un(e) Apprenti(e) passe entre un quart et la moitié de son temps en cours au CFA (soit une semaine sur trois, soit une semaine sur deux selon le diplôme préparé).
Le temps de formation au CFA est inclus dans le temps de travail.
Chaque apprenti(e) est suivi(e) en Entreprise par un(e) formateur(rice) du CFA.
La Formation au CFA est gratuite pour l'apprenti(e).

METHODES ET OUTILS :

La recherche de l'employeur doit être entreprise le plus tôt possible par chaque candidat(e). La démarche de candidature spontanée auprès des employeurs reste vivement recommandée.
Le Conseil Général du Morbihan associé à l'ANPE et à d'autres structures met en place chaque année un dispositif d'aide par internet intitulé « bourse de l'apprentissage » pour favoriser la mise en relation d'offres d'employeurs et demandes des candidat(e)s.
Le CFA vous communiquera toute information utile pour vous aider dans votre recherche d'employeur.

AIDES FINANCIERES :

Elles sont attribuées par le Conseil Régional de Bretagne, sous certaines conditions aux employeurs et aux apprenti(e)s (aide forfaitaire au 1er équipement, indemnité transport, hébergement et restauration) voir guide pratique de l'apprentissage site internet : www.region-bretagne.fr
Le Conseil Général du Morbihan peut également attribuer une bourse aux apprentis sous certaines conditions.

ADRESSES UTILES :

www.nadoz.org
www.region-bretagne.fr
www.cg56.fr
à partir de ce dernier site cliquez sur emploi puis sur la bourse des offres d'apprentissage et sur « offres d'apprentissage du Morbihan » vous aurez ainsi accès aux offres d'employeurs disponibles.

13 Formations, 16 diplômes

SECTEURS	FORMATIONS	DIPLÔMES Niveau V			DIPLÔMES Niveau IV		
		CAP	BEP	MC	BP	BAC PRO	MC
ALIMENTAIRE	AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	○					
AUTOMOBILE	MÉCANICIEN VÉHICULE PARTICULIER	○	●				
	MÉCANICIEN VÉHICULE INDUSTRIELS	○	●			○	
	CARROSSIER	○					
	MAINTENANCE DES SYSTÈMES EMBARQUÉS AUTO			○			
ÉLECTRICITÉ	MÉTIERS DE L' ÉLECTROTECHNIQUE		●				
	ELECTROTECHNIQUE - ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS					○	
COMMERCE	VENTE SPÉCIALISÉE OPTION ALIMENTAIRE	○					
	VENTE SPÉCIALISÉE OPTION PRODUITS D'ÉQUIPEMENT COURANTS	○					
	VENTE ACTION MARCHANDE		●				
	COMMERCE					○	
MÉTALLURGIE	CONSTRUCTEUR D'ENSEMBLES CHAUDRONNÉS	○					
PHARMACIE	PRÉPARATEUR EN PHARMACIE				●		
	TOTAUX PAR DIPLÔME	7	4	1	1	3	0

CAP = Certificat d'Aptitude Professionnelle
BEP = Brevet d'Etudes Professionnelles
MC = Mention Complémentaire
BP = Brevet Professionnel
Bac Pro = Baccalauréat Professionnel

La Vie du C.F.A.

au Quotidien



CONDITION D'INSCRIPTION

L'inscription au CFA de l'apprenti(e) est effective dès réception de la copie du contrat d'apprentissage que l'employeur se procure auprès de la Chambre de Commerce ou de la Chambre des Métiers (selon registre auquel il est inscrit).

ACCUEIL AU CFA DE LA VILLE DE LORIENT

Pour information sur l'apprentissage :
contact : Mme Dehaene 02 97 35 31 83
Accueil sans RDV de 14h00 à 17h00
du lundi au jeudi.

Administrativement :
du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h00 à 12h00

Pédagogiquement :
du lundi au jeudi de 8h00 à 12h46
et de 13h14 à 17h00
et le vendredi de 8h00 à 12h50

Les formations sont organisées sur une période de 37 semaines (sept à juin) à raison de :

- 2 semaines en entreprise / 1 semaine au CFA pour les CAP/BEP/ et le BP pharmacie.

- 1 ou 2 semaines en entreprise / 1 ou 2 semaines au CFA pour les BAC PRO

- 1 jour par semaine sur les 37 semaines pour la MC Maintenance des systèmes embarqués automobiles.

Rue St Marcel - BP 30010
56315 Lorient Cedex
Tél. 02 97 35 31 80 - Fax 02 97 35 31 93
E-mail : cfa@mairie-lorient.Fr
Site internet : http://cfa.lorient.fr

1 Règlement intérieur

Tout(e) apprenti(e) est un(e) jeune professionnel(elle) envoyé(e) en formation par son entreprise.
Au même titre que dans l'entreprise, il(elle) doit être respectueux(se) des règles qui régissent l'organisation éducative au CFA.
Retards et absences, tenues vestimentaires, tenues professionnelles, suivi du TRIAL (document de liaison CFA/Entreprise) par les maîtres d'apprentissage et les parents, respect des locaux et du personnel sont quelques-uns des éléments essentiels dont nous nous préoccupons particulièrement. L'objectif est que les jeunes qui sont engagés dans la voie de l'apprentissage réussissent leur projet professionnel.

2 Le foyer éducatif

Le Foyer Social Educatif permet aux jeunes de participer à des activités diverses telles que visite d'entreprise, cinéma, théâtre, bibliothèque, voyage linguistique, etc.

3 Les manifestations de promotion de l'apprentissage

Chaque année, le CFA de Lorient organise des journées portes ouvertes. Il participe également aux « ateliers de découverte des métiers » organisés en partenariat avec les missions locales ainsi qu'à différents forums.



Imprimerie municipale de Lorient